



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sida

Question écrite n° 98407

Texte de la question

Mme Sandrine Doucet interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la lutte contre le VIH. La 21e conférence internationale sur le SIDA s'est déroulée en juillet 2016 à Durban, en Afrique du Sud. Plusieurs milliers de participants, représentants d'autorités publiques, de la société civile ou encore professionnels de santé ont débattu des moyens de lutter contre le VIH. Depuis 2012, la France a intensifié les mesures de prévention et de lutte contre le VIH, notamment en autorisant la vente en pharmacie des tests rapides d'orientation diagnostique (TroD) et le remboursement à 100 % du traitement préventif contre le VIH à base de Truvada (PreP). Il s'agit d'une avancée majeure, la France se situant en pointe dans ce domaine, étant l'un des premiers pays à suivre la recommandation de l'OMS. Le président de la République a annoncé que notre contribution au Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme serait de plus d'un milliard d'euros pour les trois prochaines années (2017-2019) et elle salue cet engagement. La France mobilise également ses institutions de recherche pour trouver de nouveaux traitements et démontre dans ce domaine la qualité de sa recherche et de ses chercheurs. Plus de 6 000 nouvelles contaminations sont détectées chaque année en France, preuve que la lutte contre le VIH doit se poursuivre. Elle souhaite connaître les conclusions que tire Mme la ministre de la 21e conférence internationale sur le SIDA. Elle souhaite également connaître les premières conclusions tirées de la mise en œuvre de la PreP en France, notamment savoir combien de patients participent au programme, et comment pouvoir le rendre encore mieux accessible sur l'ensemble du territoire. Elle souhaite enfin qu'elle lui rappelle les mesures de prévention qui sont mises en œuvre en France, et notamment dans l'éducation nationale et dans les consultations jeunes consommateurs, afin de sensibiliser les plus jeunes.

Texte de la réponse

La 21ème conférence internationale sur le SIDA s'est déroulée en juillet à Durban, en Afrique du Sud. L'objectif réaffirmé est d'aller vers l'éradication de l'épidémie d'ici 2030. Depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle structure appelée « Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles » (CeGIDD) est venue remplacer les deux dispositifs historiques que sont les centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) qui datent de 1988 et les centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST) mis en place en 2004. La compétence des CeGIDD s'étend désormais vers une approche de santé sexuelle en permettant notamment la vaccination préventive des IST (hépatite B, hépatite A, HPV) et la prescription de la contraception. Les actions « hors les murs » sont valorisées permettant ainsi d'aller vers les publics éloignés du système de santé dans la logique de réduction des inégalités sociales et territoriales. Agir en proximité, c'est aussi adapter nos outils. C'est tout l'enjeu des tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) du VHC pour un dépistage de proximité. La ministre des affaires sociales et de la santé s'est engagée pour que les associations, au contact quotidien des plus vulnérables, puissent elles aussi réaliser ces tests. C'est désormais chose faite, les arrêtés permettant l'utilisation de ces tests étant publiés. La ministre a souhaité que les autotests VIH puissent également être mis gracieusement à la disposition des usagers, dans les structures de prévention du VIH et via les associations de patients engagées dans la lutte contre le SIDA,

afin que les personnes les plus à risque, mais surtout les plus éloignées du dépistage, en bénéficient en priorité. La ministre des affaires sociales et de la santé a lancé, le 1er septembre 2016, un appel à projets national visant à soutenir l'activité de dépistage rapide par TROD VIH et TROD VHC et par autotests VIH réalisée par les associations au plus près des populations les plus exposées au risque. Pour éviter les contaminations de personnes particulièrement exposées et moins réceptives aux outils classiques de prévention, le Truvada, traitement préventif contre le SIDA, délivré de façon encadrée à l'hôpital, est pris en charge à 100 % depuis le 1er décembre 2015. Depuis le mois de juin 2016, la prophylaxie en pré-exposition (PrEP) est également rendue disponible aux personnes les plus exposées dans les nouveaux centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD). La santé des jeunes est une des priorités de la stratégie nationale de santé, traduite dans la loi de modernisation de notre système de santé qui comprend des mesures fortes pour développer la prévention chez les jeunes et apporte de nouveaux outils. La ministre des affaires sociales et de la santé a saisi avec la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le conseil national du SIDA et des hépatites virales (CNSHV) afin de définir de nouvelles orientations dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les IST chez les adolescents et les jeunes adultes. Une stratégie nationale de santé sexuelle et reproductive sera présentée avant la fin de l'année 2016. Elle reposera sur les recommandations du Haut conseil de la santé publique (HCSP) et son élaboration donnera lieu à une concertation avec les professionnels de santé et les associations actives dans ce champ.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Doucet](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98407

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7052

Réponse publiée au JO le : [1er novembre 2016](#), page 9080